

# DEMANDE DE CARTE MOBILITE INCLUSION à la MDA

## ETAPE n° 1 : Je fais une demande à la MDA

Je remplis le formulaire de demande.



Mon médecin remplit le certificat médical.

Je donne une copie de ma carte d'identité ou de mon passeport.  
Je donne une copie de facture d'électricité ou d'eau ou une quittance de loyer.  
Je dépose ou j'envoie mon dossier complet à la MDA.

## ETAPE n° 2 : La MDA s'occupe de mon dossier

Je reçois un courrier avec mon numéro de dossier.  
La MDA étudie mon dossier.  
Je reçois un courrier pour m'accorder ou non la carte.  
La carte est donnée pour une durée de 1 an à 20 ans ou pour toujours.

## ETAPE n° 3 : L'Imprimerie Nationale s'occupe de ma carte

Je reçois un courrier de l'Imprimerie Nationale pour envoyer une photo.  
Je colle ma photo sur le talon d'envoi.  
Je le mets dans l'enveloppe et l'envoie directement à l'Imprimerie Nationale.

L'Imprimerie Nationale m'envoie ma carte par courrier.



Je conserve les informations de l'Imprimerie Nationale pour toujours.

\*\*\*

### **Ma Carte Mobilité Inclusion est volée ou perdue ou abîmée**

je vais sur le portail de l'Imprimerie Nationale

<http://www.carte-mobilite-inclusion.fr>

ou je téléphone au 0 809 360 280.

**Pour un duplicata de CMI, je dois payer 9 € à l'Imprimerie Nationale.**

**Ma CMI est terminée dans 4 mois**

je demande le renouvellement à la MDA.

A gardner